

Révision des programmes

34. Depuis la création de la Direction de la recherche et du développement au Quartier général de la Défense nationale, le 1^{er} avril 1974, le Groupe de révision des programmes du CRD cité au paragraphe 2 de l'annexe VII, dans la première partie du mémoire de 1968, est remplacé par un comité ministériel, le Comité de révision de la planification de la recherche et du développement (RDPRC). Présidé par le Chef de la Recherche et du Développement assisté de ses deux sous-chefs, le Comité se compose du Sous-ministre adjoint (Matériels), des chefs des directions du Ministère touchées par la recherche et le développement, du Vice-chef de l'état-major de la défense et d'autres hauts représentants de services du QGDN. Ce Comité conseille le CRAD sur toutes les questions de recherche et de développement et, une fois par an, revoit l'ensemble du programme de R-D, y compris les travaux de chacun des centres de recherches pour la défense, pour déterminer son efficacité et ses objectifs.

Obstacles à une vraie décharge des responsabilités

35. Dans le mémoire de 1968, le Ministère citait comme grands obstacles les aléas concernant les politiques de défense pour l'avenir et les contraintes budgétaires rigoureuses pesant sur l'ensemble du Ministère. La révision de la structure de la défense, en 1975, et les décisions du Cabinet que le Ministre de la Défense a communiquées à la Chambre des communes le 27 novembre 1975 ont éliminé le premier obstacle. D'autre part, le gouvernement a reconnu la nécessité de compenser désormais l'inflation dans les budgets du personnel, de l'exploitation et de l'entretien du Ministère, ce qui est particulièrement important, non